

Conférence de presse
Présentation du « Guide de bonnes pratiques pour l'accueil de l'étudiant en situation de handicap dans l'enseignement obligatoire et supérieur de la Région bruxelloise »
Intervention de la Ministre Evelyne Huytebroeck
23 avril 2007

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui au centre scolaire Eperonniers-Mercelis grâce à la collaboration précieuse de sa directrice, Madame Anne-Geneviève Letor et de la chef d'atelier coiffure, Madame Chantal Mesters, que je tiens d'emblée à remercier chaleureusement.

Mes collègues et moi-même avons tenu à vous présenter ce « guide des bonnes pratiques pour l'accueil de l'étudiant en situation de handicap dans l'enseignement obligatoire et supérieur de la Région bruxelloise » dans une école déjà sensibilisée à l'accueil d'enfants présentant un handicap.

Cette école technique et professionnelle spécialisée dans les sections coiffure, hôtellerie et restauration accueille en effet une adolescente de 16 ans sourde et un adolescent de 12 ans qui présente des problèmes de psycho-motricité.

Madame Mesters aura l'occasion de nous expliquer comment elle s'est investie dans l'encadrement de la jeune Salvia en apprenant la langue des signes ! Je lui céderai la parole tout à l'heure.

Si cette école se caractérise par son souci d'intégration, trop peu d'écoles acceptent de s'adapter aux besoins de ces élèves en situation de handicap !

Ce guide a pour objectif d'aider les équipes éducatives à dépasser leurs réticences.

Il a été réalisé, à notre demande, par le bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité Plain-Pied. Cet outil pédagogique se présente sous forme de CD-ROM et sera distribué à 1.000 exemplaires dans les écoles de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur mais aussi à des associations de personnes handicapées et des services d'accompagnement de la Région bruxelloise.

Nous aurions tort de penser que cette question du handicap ne nous concerne pas !

En effet, en Belgique, un tiers de la population se trouve, temporairement ou durablement, en situation de « mobilité réduite » : les personnes en chaise roulante, les personnes handicapées mentales, les « déficients » visuels et/ou auditifs, les personnes qui se déplacent difficilement, ...

Ces chiffres ne sont pas à minimiser. Si on les affine, 12% de la population belge vit en effet avec une déficience physique. On recense environ 400.000 malentendants dont 40.000 personnes sourdes de naissance et 12.000 personnes aveugles.

Aujourd'hui, beaucoup d'enfants en situation de handicap n'ont souvent pas la possibilité de choisir librement leur futur établissement scolaire par manque d'accessibilité, par manque d'informations des directions et de l'équipe éducative et des craintes que l'accueil d'un enfant en situation de handicap pourrait susciter.

La Ligue des Droits de l'Enfant milite pour que soit donné aux parents le droit fondamental de choisir l'enseignement le plus adapté pour leur enfant en prévoyant un accompagnement spécifique reconnu et subsidié en cas de besoin. A ce propos, je soutiens les Etats généraux de l'intégration scolaire organisés par la Ligue des Droits de l'Enfant. En effet, j'adhère totalement à leur démarche de confrontation de l'expérience acquise par les uns et le travail de recherche et d'objectivation mené par les autres.

L'objectif final de l'enseignement doit bien entendu être l'insertion harmonieuse de la personne en situation de handicap dans la société pour qu'elle y vive de façon aussi autonome, aussi responsable et aussi solidaire que possible.

Mais, il n'y a pas de voie unique ! Il est dès lors nécessaire d'envisager les diverses situations. Pour certains enfants, la voie la plus épanouissante peut passer par la fréquentation de l'école ordinaire, tout en sachant que cela implique des efforts d'adaptation tant pour l'enfant et son entourage que pour le milieu scolaire lui-même. Dans d'autres cas, l'enseignement spécial aidera davantage l'enfant en situation de handicap à atteindre cet objectif d'intégration dans la société.

C'est pourquoi, j'ai proposé une note signée également par les Ministres Arena et Simonet au Gouvernement conjoint de la Communauté française et de la Commission communautaire française visant la mise sur pied d'un outil de sensibilisation et de conscientisation des directeurs d'école, des pouvoirs organisateurs et des associations de parents concernant l'accueil d'étudiants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire.

Concrètement, le présent CD-Rom a pour ambition d'apporter à chaque établissement scolaire bruxellois les conseils pratiques nécessaires pour démystifier le handicap et permettre l'accueil spécifique de chaque élève quelle que soit sa différence.

Cet outil très facile d'utilisation livre également des astuces techniques, psychologiques et sociales permettant d'améliorer le quotidien scolaire tant du point de vue de l'étudiant que des intervenants pédagogiques.

En outre, cet outil propose une liste non exhaustive d'associations et de services pouvant faciliter l'intégration.

Enfin, afin d'apporter un éclairage plus pragmatique de la problématique, ce support présente quelques expériences d'accueil d'étudiants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire.

J'espère que ce guide entrouvrira les portes d'espaces d'intégration au sein de nos écoles. Il faudra beaucoup d'énergie pour développer de tels projets. Il s'agira de continuer à tout prix à défendre cet objectif d'accueil de la « différence » pour que chaque enfant ait, un jour, une place de choix dans nos écoles.

Au delà de ce guide, deux apports de la Commission communautaire française vont venir soutenir et renforcer l'intégration scolaire des enfants handicapés.

D'une part, cette année et après une trop longue attente, les services d'accompagnement bruxellois pour personnes handicapées seront reconnus et subsidiés pour la mission

d'intégration scolaire en milieu ordinaire grâce à une augmentation des budgets de 300 000 € en 2007.

D'autre part, nous avons convenu avec Madame Arena de revoir l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté française en matière de soutien à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap.

Nos réunions sont programmées en collaboration avec la Fédération des services d'accompagnement.

Je passe maintenant la parole à Madame Arena et à Madame Simonet.

Je propose ensuite que Madame Letor et Madame Mesters nous expliquent comment se déroule au quotidien l'encadrement des deux adolescents en situation de handicap dans leur école.

Merci pour votre attention !

Evelyne Huytebroeck
Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes